

MARS 2025



DANS CE NUMÉRO



VOTRE COMMUNE

Nouveaux horaires, travaux,
CCAS, musée, médiathèque...
p.3-7



FOCUS SUR...

Réserve civile et plan
communal de sauvegarde
p.10-11



AGENDA

Le guide
des animations du printemps
p.12



LE MOT DU MAIRE

Chères Guernerines, chers Guernerins,

Déjà un an que vous nous accordez votre confiance dans la gestion de notre commune. Grâce à vous et à l'écoute active que nous pratiquons ensemble au quotidien, nous avons pu réaliser de belles choses qui rendent notre cité de plus en plus visible.

Comme vous avez pu le constater, des actions prioritaires pour tous les habitants ont été réalisées comme le déploiement du nouveau programme d'éclairage public, le curage des fossés, l'inspection de notre réseau pluvial pour prévenir des risques climatiques.

Dans un contexte où la maîtrise des dépenses est essentielle, nous avons également entrepris des travaux visant à réduire notre consommation d'énergie. Nous avons commencé par l'installation d'une toiture verrière dans le patio de la mairie et le remplacement de nombreuses baies vitrées. Pour préserver nos bâtiments il nous a aussi fallu rénover plusieurs toitures afin d'assurer une bonne étanchéité et ne plus avoir d'infiltrations d'eau sur la mairie et sur le bâti où sont installés nos commerçants.

Nous savons combien vous êtes préoccupés par l'avenir de notre île et l'élaboration du nouveau Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), imposé par l'État. Soyez assurés que nous sommes pleinement engagés, impliqués et mobilisés pour défendre nos intérêts tout en veillant, avant tout, à la sécurité de chacun, la sauvegarde des personnes étant imminemment le plus important. J'en profite pour remercier, ici, les membres de la réserve civile qui se sont proposés nombreux dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour intervenir activement auprès de vous tous en cas de sinistre.

Malgré les défis, nous essayons toujours de trouver un consensus en privilégiant, lors des consultations de riverains ou autres, la solution majoritairement retenue dans un principe d'équité et de démocratie. Si à l'usage cela s'avérait ne pas satisfaire aux besoins de départ, nous laissons la possibilité de revenir en arrière et d'opter pour un autre modèle sans frais importants supplémentaires.

En attendant les beaux jours du printemps n'hésitez pas à venir à notre rencontre, nous sommes à votre disposition pour échanger sur tous vos sujets de préoccupations.

Prenez soin de vous,

Patrice Aubernon

Le Guernerin
Bulletin communal mars 2025

Directeur de publication :
Patrice AUBERNON

Rédaction :
Équipe municipale (élus et agents)

Photos
et illustrations : Mairie, Adobe

Conception & impression :
Graffocean

Diffusion : La Poste

Journal disponible en version
numérique sur le site
www.la-guerniere.fr

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Johann, après plusieurs années en tant qu'ASVP, a saisi l'opportunité et changé de poste au cours de l'année 2024 en comptabilité et ponctuellement à l'accueil.

Ludovic est devenu ASVP à temps plein. Il sera présent tout au long de l'année sur nos marchés, animations et pour la surveillance de la commune.

Julie, que vous connaissez déjà, apportera son soutien à **Valérie** pour l'urbanisme.

Après une saison à l'accueil de la Mairie, **Lydie** a intégré nos effectifs fin septembre afin de tenir l'agence postale communale.

Après 24 ans dans notre commune, Jossia, notre aide de classe maternelle, est partie pour de nouvelles aventures auprès des tout-petits de la crèche de Noirmoutier-en-l'île. Mélissa, déjà présente à l'école dans la classe des CP/CE1 lui succède. Nous accueillerons **Déborah** à partir du mois d'avril pour la classe des CP/CE1 et au restaurant scolaire.

Au restaurant scolaire, **Patrice**, notre nouveau cuisinier, est arrivé en septembre 2024. Depuis, en collaboration avec **Cécile**, il régale les enfants de repas faits maison et de délicieux desserts.

Côté services techniques, Charly a saisi l'opportunité de partir pour une autre commune. **Didier**, d'abord saisonnier, a été recruté afin de le remplacer.



Johann et Ludovic



Julie et Valérie



Lydie



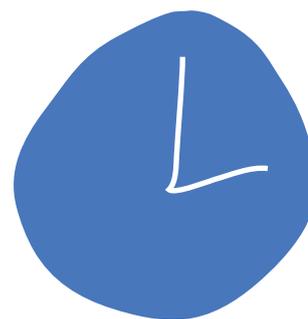
Cécile et Patrice



Didier

MAIRIE : NOUVEAUX HORAIRES

	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h	13h30-17h
Mardi	9h-12h	13h30-17h
Mercredi	9h-12h	Fermé
Jeudi	9h-12h	13h30-17h
Vendredi	9h-12h	Fermé



ETAT CIVIL 2024

9 Naissances

8 mariages

49 décès

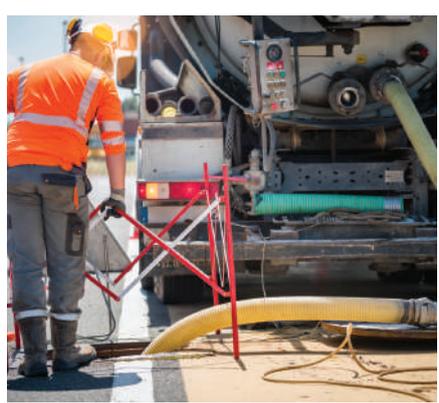
FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE



Chaque année la collectivité investit dans la création ou le renouvellement de ses espaces verts afin de maintenir un cadre de vie agréable et accueillant. Ces espaces contribuent à réduire l’empreinte carbone, à améliorer la qualité de l’air, à limiter l’artificialisation des sols, à créer des zones de détente et développer la biodiversité...

Depuis le début de l’année, de nouvelles plantations ont été réalisées rue de Noirmoutier et place René Ganachaud. Différentes variétés arbustives et bulbeuses sont déployées : cannas, griffes de sorcière, céanothes, véroniques, perovskias, lauriers-roses, abélías, cotoneasters rampants... Ces choix permettent de limiter le temps d’entretien et le temps d’arrosage.

ENTRETIEN DU RESEAU PLUVIAL ET CURAGE DES FOSSES



Depuis 2020, la commune alloue un budget moyen annuel de 35.000 €^{HT} pour l’hydrocurage de son réseau pluvial. L’entreprise en charge de cette prestation intervient au cours du premier semestre 2025 rue de la Croix Verte, rue des Francs, rue du Both, rue de Gâte Fer et rue des Moulins.

Cette intervention est accompagnée d’une inspection télévisée afin que nous disposions d’une photographie de l’état de notre réseau de collecte des eaux pluviales.

Tous les 4 ans, les services techniques municipaux assurent le curage des fossés. Cette campagne a commencé au mois de novembre 2024 et se poursuivra tout au long de cette année 2025. Vous serez probablement sollicités afin de nous donner accès à vos terrains pour mener à bien cet entretien indispensable au bon écoulement des eaux de pluie.

ECLAIRAGE PUBLIC

La municipalité investit chaque année dans le renouvellement de son parc d’éclairage public composé de 546 points lumineux : remplacements de lampadaires vétustes, obligations environnementales, pose de sources lumineuses LED. Entre 2015 et 2023, la consommation totale annuelle de l’éclairage public a diminué de 27,5%. Cette baisse de consommation permet d’atténuer les augmentations successives des coûts de l’électricité.

Dans le cadre du dispositif Fonds Vert visant à accélérer la transition écologique et prévoyant des subventions pour le renouvellement des parcs de luminaires anciens, le SYDEV est bénéficiaire d’une subvention pour le remplacement des boules d’éclairage 2B. Les règles financières de 2025 du SYDEV prévoient initialement une participation de

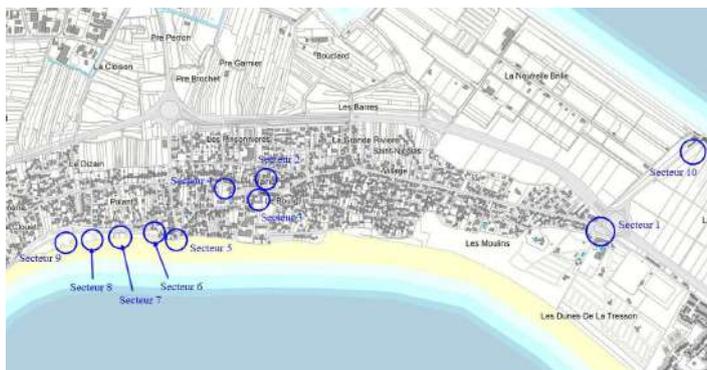
la commune à hauteur de 70% du montant hors taxe pour le remplacement des boules. Compte-tenu de l’attribution du Fonds Vert, le comité syndical du SYDEV réuni le 17 décembre 2024 a décidé de verser intégralement cette subvention au bénéfice de la collectivité : cette bonification permet de limiter la participation communale à 30% du coût des travaux. Il a été décidé en conseil municipal du 3 février le changement de l’intégralité des 104 boules d’éclairage sur 2 ans pour un montant de 33.341 € en 2025 et 32.926 € en 2026.

De plus, au cours des 5 années à venir, il a été décidé de remplacer les luminaires dit “Ateliers” (vétustes, rouillés, perméables à la pluie...) à raison d’un investissement de 20.000 € annuel.



ACQUISITION DE 108 PORTE-VELOS

La municipalité va installer 108 porte-vélos répartis sur 10 secteurs (plan ci-dessous). Les porte-vélos choisis sont conçus en matériaux recyclés, affichent un design contemporain, et s'adaptent à tous types de vélos. Afin de financer cette opération d'un montant de 23.133 €^{HT} la commune peut prétendre à un fonds de concours de la Communauté de Communes de l'île représentant 50 % du montant de l'opération soit 11.560 €^{HT}.



Cette acquisition s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer les infrastructures cyclables, répondre aux besoins croissants des usagers et renforcer l'attractivité des modes de déplacement respectueux de l'environnement.



C.C.A.S : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Le CCAS a pour mission d'accompagner et de soutenir les habitants de sa Commune afin de lutter contre toutes formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits.

Le CCAS est présidé par le Maire et composé d'un ensemble d'élus et de bénévoles.

Ses missions principales :

• **Accompagnement à l'accès aux droits** : il informe et guide les habitants en situation de fragilité et instruit les demandes d'aides.

Quelques exemples : domiciliation des personnes sans domicile, aide à l'établissement et suivi des divers dossiers sociaux (MDPH, Allocation de solidarité, Obligation Alimentaire...)

• **Accompagnement à l'accès aux logements** : il agit contre la précarité des logements et lutte contre l'habitat indigne.

Quelques exemples : établissement et suivi des demandes de logements sociaux en lien avec les bailleurs sociaux (Vendée Habitat, Vendée Logement), constat des logements indignes à l'habitation.

• **Accompagnement à une aide d'urgence** : il peut apporter un secours exceptionnel face à une situation de grande précarité.

Quelques exemples : aide alimentaire par l'Épicerie Sociale de Noirmoutier, secours financier exceptionnel sur étude des dossiers lors des commissions.

Le CCAS de La Guérinière travaille conjointement avec divers partenaires :

- La Petite Épicerie : épicerie sociale de l'île de Noirmoutier
- France Services
- Les associations : Les Restos du Cœur, Secours Populaires, Secours Catholique, la Croix Rouge...
- Les acteurs sociaux : les assistantes sociales de la MDSF, l'UDAF, les organismes de curatelles et tutelles...
- La Communauté de Communes par le biais du programme PLUSS (Plan Local Unique Santé Social)

La Commune et le CCAS de La Guérinière en lien avec la Communauté de Communes s'engagent dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales dans la prévention des addictions.

En 2025, la Communauté de Communes et les quatre Communes de l'île mettront en place des bureaux spécialement dédiés à l'accueil des personnes victimes de violences ainsi qu'un numéro d'appel d'urgence.

Chaque Commune a désigné deux élus référents pour le plan d'action social « Élu Rural Relais de l'Égalité ». Leurs rôles : sensibiliser, écouter, accompagner, rompre l'isolement et rappeler aux personnes en difficulté qu'elles ne sont pas seules.

Nos deux élus sont disponibles et à votre écoute.

Le CCAS est joignable au **02.51.39.80.32** ou par mail à **mairie@la-gueriniere.fr**

MUSÉE



La visite du musée des traditions de l'île de Noirmoutier vous permet de découvrir le quotidien des Noirmoutrins des siècles derniers. Les espaces du musée sont dédiés à la marine, la saliculture, aux reconstitutions d'intérieurs de maisons anciennes ainsi qu'à une riche collection de costumes traditionnels typiques de l'île. Le musée accueille chaque année un nouvel artiste contemporain qui s'intègre à ce parcours en exposant ses œuvres.

L'exposition temporaire 2025

Pour la saison 2025, le musée accueille l'artiste Étienne Durand.

Après avoir participé à la saison 2 de Lego Masters sur M6 en 2021, il décide de se consacrer à sa passion et créer son univers avec "Brick Créa by ED". En 2025 il s'installe avec les artisans-créateurs de l'association "Le Harang" à Noirmoutier-en-l'Île.

Les créations d'Étienne sont inspirées de la culture-pop et de sa vie en bord de mer, sur l'île de Noirmoutier. Ses réalisations sont exclusivement faites avec des briques Lego récupérées chez des particuliers.

Étienne Durand expose ses œuvres en lien avec l'île de Noirmoutier ainsi que des créations inédites sur les thèmes de chacune des salles du musée. Vous êtes invités à venir les découvrir du 08 avril au 31 octobre 2025.

Période d'ouverture 2025

Du 08 avril au 31 octobre 2025 :

- Du mardi au samedi de 14h à 17h30.

Juillet et août :

- Du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Fermé les jours fériés (hormis le 15 août).

Possibilité d'ouverture et de visite guidée pour les groupes le matin sur réservation (sauf juillet et août).

Bénévoles

Vous êtes passionné(e) par l'histoire locale ? Vous aimez partager, échanger et faire découvrir le patrimoine de notre île ? Rejoignez l'équipe de bénévoles du Musée des Traditions de l'île de Noirmoutier !

Que ce soit pour accueillir le public, animer des visites, participer à la mise en place des expositions, aider à la préservation des collections ou tenir de temps en temps le café du musée il y a une place pour vous ! Pas besoin d'être un expert, seule votre envie de partager et de vous impliquer compte.

Ensemble, faisons vivre l'histoire de notre île et transmettons-la aux générations futures !

Si l'aventure vous tente, n'hésitez pas à vous renseigner : **02.51.39.41.39**

Une vaste étude des tableaux menée à l'automne

Ces derniers mois, une grande opération de conservation-restauration a eu lieu au musée des traditions de l'île. Dix-sept peintures sur toile ont été étudiées en détail entre septembre et novembre 2024, elles ont également bénéficié de mesures de conservation préventive.

L'opération a été menée par Mme Catherine Ruel, restauratrice de peinture agréée pour les Musées de France, dont l'atelier est installé à Sallertaine.

Le musée conserve un ensemble d'environ 30 tableaux représentant des sujets variés comme l'agriculture, la navigation, les paysages de l'île, etc. Certains d'entre eux sont en mauvais état, notamment en raison de la forte humidité présente sur l'île.

Grâce au généreux mécénat de l'association Noirmoutier Patrimoine, quatre de ces tableaux, une série de peintures de marines de Charles Pineau (1884-1971), sont en cours de restauration par M. Patrick Buti (restaurateur agréé pour les Musées de France) au Poiré-sur-Vie. Leur retour est prévu au musée pour avril 2025.

Avant de se lancer dans de nouvelles opérations de restauration, il était important d'établir un constat global de l'état des tableaux, afin de définir des priorités et urgences. Lors de sa présence au musée, Mme Ruel s'est chargée de ce travail d'expertise : il s'agit d'une « étude préalable à la restauration avec diagnostics et premières mesures de conservation préventive ».

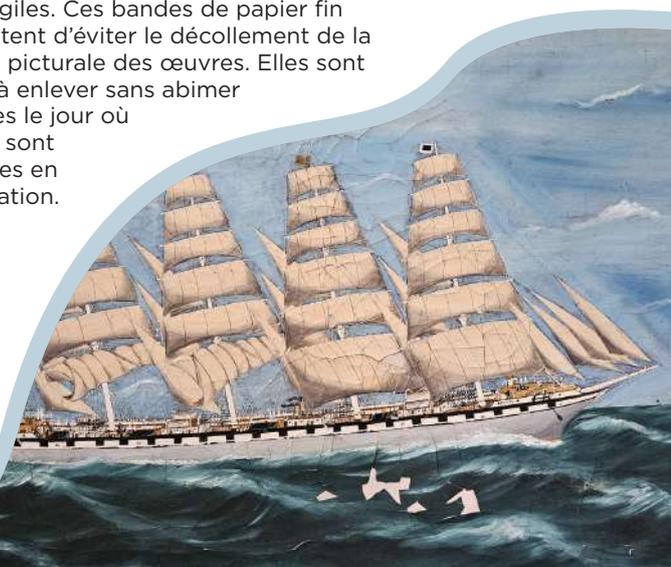
Après un examen minutieux (en lumière rasante, aux UV, etc.). Mme Ruel a pu fournir pour chaque œuvre une « fiche de constat d'état ». Celle-ci donne une note

sur 10 à chaque tableau. Cette note est calculée sur des critères tels que l'état du support, l'état de la couche picturale, la présence d'insectes, de moisissures, etc. Elle permet d'établir l'urgence de la restauration de l'œuvre : plus la note est basse plus l'œuvre est en danger. Cette note servira de base aux prochaines décisions de restauration.

(note sur les insectes : Il est très courant que les musées soient infestés par des insectes dit xylophages, c'est-à-dire des espèces se nourrissant de bois. Ces insectes aiment particulièrement les bois anciens, ce qui favorise leur prolifération dans les musées. Leur présence en grand nombre peut fragiliser des objets et parfois entraîner des dégâts importants. Ces insectes s'attaquent aussi aux châssis en bois des tableaux anciens, ce qui explique leur présence dans les tableaux présentés ici.)

Mme Ruel a également effectué des actions de conservation :

- Des facings ont été posés sur certaines toiles très fragiles. Ces bandes de papier fin permettent d'éviter le décollement de la couche picturale des œuvres. Elles sont faciles à enlever sans abimer les toiles le jour où celle-ci sont envoyées en restauration.





• Mme Ruel a pris des échantillons des moisissures se développant sur les tableaux. Ces échantillons ont été envoyés dans un laboratoire spécialisé à Paris. Cette analyse a permis de les identifier précisément et de déterminer les produits à utiliser pour leur traitement. Mme Ruel est donc revenue au musée au mois de novembre pour traiter les tableaux avec un des produits spécifiques. Cette action permet de préserver et protéger les tableaux pour les prochaines années.

(note : les moisissures sont courantes dans les musées sur tous types d'objets. Les textiles tels

que les toiles des tableaux sont particulièrement favorables à leur développement, de même que l'humidité de l'air)

L'ensemble de ces actions permet de mieux connaître les tableaux du musée, d'établir des priorités pour les restaurations des prochaines années et de protéger les plus fragiles de ces œuvres en attendant ces opérations de restauration.

Cette action a été financée par le mécénat de l'Association des amis du musée de La Guéribière. La commune la remercie vivement pour son soutien constant au musée des traditions de l'île de Noirmoutier.

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque fête ses 20 ans !

Certains s'en souviennent, dans le milieu des années 90, au cœur du village, sur la place des Lauriers, une petite bibliothèque associative a ouvert ses portes : la bibliothèque « Printemps Lecture ». Quelques années plus tard, la municipalité a inauguré sa toute nouvelle médiathèque municipale. Avec le but de rendre la culture accessible à tous et en offrant des ressources variées, c'est le 5 janvier 2005 que cette médiathèque a ouvert ses portes au public pour la première fois.

Depuis toutes ces années, la médiathèque a enrichi ses collections, s'adaptant aux besoins et attentes des usagers. En 2005, elle comptait 1500 documents empruntables contre 9500 à l'heure actuelle. Les collections se sont étoffées petit à petit avec notamment l'ajout de nouvelles ressources comme la Bibliothèque Numérique de Vendée ou plus récemment les jeux de société. Différents événements ont animé et continuent de faire vivre la médiathèque avec toujours pour objectif de renforcer son rôle de lieu de rencontres et d'échanges.

En 20 ans et avec l'aide de ses différents responsables, la médiathèque a su se renouveler. Vous avez donc vu se succéder à sa tête Edwige, Hermine, Andrea, Pauline et depuis quelques années Justine. Mais qu'auraient été ses bibliothécaires sans leurs fidèles acolytes : les bénévoles aussi appelés les bibliothécaires volontaires. Elles sont les visages et les sourires de la médiathèque.

En 20 ans d'existence, on en compte plus d'une quinzaine qui, par amour du livre, ont donné de leur temps. Actuellement, vous pouvez être amené à croiser Annette, Annie,



Sénateur, député, Préfet et Sous-Préfet, DRAC, Inspection d'Académie, maires de Barbâtre, Beauvoir, La Barre-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, entouraient le maire de la Guéribière, son équipe, la directrice et l'association Printemps Lecture en ce jour d'inauguration

Florence, Jacqueline, Liliane et Marie-Paule. C'est l'occasion de remercier toutes ces personnes pour leur aide précieuse.

Parmi les figures emblématiques, Jacqueline occupe une place à part. Bénévole depuis le premier jour de la bibliothèque associative « Printemps Lecture », elle a été l'une des premières à s'investir dans ce projet, y consacrant une grande partie de son temps et son énergie. Elle a soutenu la municipalité lors de la transition vers une médiathèque municipale en s'adaptant aux évolutions liées : informatisation des collections, plastification des couvertures des livres... Sa passion pour les livres et la culture, ainsi que son sens du service, lui ont permis de tisser des liens solides avec les usagers. Depuis une trentaine d'années, sa présence continue et son engagement au service de la médiathèque témoignent de l'importance du bénévolat et de la contribution à la vitalité de la collectivité. Un grand merci Jacqueline pour votre dévouement sans faille !

Pour finir, une médiathèque ne serait rien sans ses adhérents. En 2024, vous avez été 694 usagers différents et nous avons hâte de passer 2025 à vos côtés.



L'ADMR, TOUJOURS À VOS CÔTÉS

Depuis plus de 75 ans, les associations ADMR vous accompagnent dans toutes les étapes de votre vie. Elles aident et soignent tous ceux qui en font la demande, quel que soit le lieu d'habitation.

Dans votre commune, vous pouvez retrouver deux associations locales :

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ADMR de Noirmoutier Sud'île et Noroit

Le SAAD intervient pour l'aide et l'accompagnement des séniors, des personnes en situation de handicap, mais aussi pour garder les enfants ou pour entretenir le logement.

Nos équipes de salariés et de bénévoles se tiennent à votre disposition pour tous renseignements sur les services.

Avec l'ADMR, vous pouvez bénéficier d'aides financières et du crédit d'impôt de 50% (selon la loi en vigueur), renseignez-vous, le devis est gratuit !

Contact :

Associations locales ADMR de l'île de Noirmoutier Noroit et Sud'île : 02.85.29.76.10 - iledenoirmoutier@admr85.org

D'autres services du réseau ADMR interviennent également sur la commune :

La téléassistance : 02.51.44.11.55

Le portage de repas à domicile : 02.51.44.11.55

Le répit à domicile pour les aidants : bulledair@admr85.org - 02.51.44.11.55

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile : SSIAD. noirmoutier@admr85.org - 02.51.39.07.88

L'EHPAD L'Estran : ehpad.lestran@admr85.org - 02.28.10.98.16

Pour plus d'informations sur nos services : www.admr85.org



Devenez bénévole à l'ADMR et engagez-vous pour votre commune !

Vous habitez La Guérinière, l'Épine, Barbâtre ou Noirmoutier en l'île et vous souhaitez vous rendre utile ? Rejoignez notre association et contribuez à améliorer le quotidien des personnes âgées ou handicapées et des familles de votre commune.

Maintien du lien social ou gestion de l'association, trouvez une occupation utile et enrichissante, adaptée à vos disponibilités.

Ensemble rendons notre territoire plus solidaire.

Contactez-nous pour en savoir plus :

Manon DAUGAN - 06 42 18 12 25

MOB'ILE

Découvrez les nouvelles formules du transport à la demande de l'île de Noirmoutier. Avec Mob'île, l'intercommunalité vous propose une nouvelle façon de vous déplacer sur le territoire, à la fois gratuite, pratique, flexible et respectueuse de l'environnement. Que ce soit pour vos trajets quotidiens : un rendez-vous médical, un déplacement dans votre club associatif, notre transport à la demande est là pour simplifier vos déplacements sur l'île. Avec Mob'île, profitez pleinement de l'île sans contrainte de mobilité. Inscrivez-vous dès maintenant au service !

Quand ?

Le service est disponible du lundi au vendredi de 7h à 12h30 et de 13h30 à 19h, et le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h (hors jours fériés).

2 formules

• **Porte à porte** : Disponible à l'année. Réservée aux personnes de plus de 75 ans, aux personnes à mobilité réduite (PMR) et aux personnes momentanément empêchées de se déplacer (avec certificat médical). Ce service vient vous chercher à votre domicile et vous conduit jusqu'à l'adresse de votre choix (selon les motifs de déplacements autorisés*), avec un véhicule adapté.

• **Point à point** : Disponible à l'année à l'exception de l'été. Tout public. A partir de 11 ans pour les enfants non accompagnés. Ce service est accessible depuis des points d'arrêts définis.

Réservation des trajets :

Dès confirmation de votre inscription, vous pouvez réserver votre trajet :

- au plus tard la veille à 17h (jours ouvrés)
- par téléphone : 02.44.40.87.90 (du lundi au vendredi de 8h à 18h)

Prise en charge :

Porte à porte : soyez prêt(e) à l'heure indiquée devant votre domicile

Point à point : rendez-vous au point d'arrêt 5 minutes avant l'heure indiquée de prise en charge.



SUBVENTION POUR LA GESTION DES CHATS ERRANTS



L'errance féline est une triste réalité toujours en augmentation, l'île de Noirmoutier n'y fait pas exception. Cette situation, liée aux nombreux abandons et à l'absence de stérilisation de chats de « maison » ayant accès à l'extérieur, a retenu une nouvelle fois l'attention des pouvoirs publics. En répondant à un appel à projet national, la municipalité de La Guérinière s'est vu attribuer par l'Etat une subvention de 15.535 € entièrement dédiée à l'amélioration de la vie d'une centaine de chats errants de la commune. Cette somme versée par l'Etat n'est donc pas prélevée sur le budget de la commune et servira à l'achat du matériel nécessaire à la capture, aux frais vétérinaires (tests aux maladies contagieuses, identification au nom de la commune, stérilisation), au suivi des groupes et à leur maintien en bonne santé selon les règles prévues par la législation en vigueur. Ces chats errants deviendront

alors des chats « libres », protégés par la loi. Pour la pleine réussite du projet, les personnes, sensibles aux conditions de vie misérable de ces chats issus d'abandons de chatons ou chats adultes non stérilisés, peuvent se faire connaître en mairie et participer ainsi à une meilleure cohabitation entre les chats et les Guernerins dans le respect des droits des uns et des autres comme le prévoit la loi. Pour rappel : l'identification des chats et chiens (tatouage ou puce électronique) est obligatoire. Il est interdit de donner ou vendre un animal non identifié. L'abandon sur une parcelle privée ou publique, la maltraitance et les actes de malveillance sont punis par la loi.

Les chats stérilisés permettent de réduire la prolifération de rongeurs rappelons-le. La commune vous recommande donc fortement de stériliser vos chats afin de réduire la misère animale et améliorer la qualité de vie des Guernerins.

BIODÉCHETS

Le compostage c'est quoi ?

Le compostage permet de réduire le poids des ordures ménagères d'environ 30% et de valoriser 100 % des biodéchets. Les biodéchets sont les déchets organiques qui présentent la particularité de se décomposer naturellement. Ils sont biodégradables et constitués de 60 à 90 % d'eau, tous ces déchets sont valorisables.

Que dit la loi ?

Selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024.

Comment faire ?

Vous avez un jardin :

Vous pouvez disposer d'un composteur individuel. La Communauté de Communes propose des bacs à compost à des coûts très avantageux :

- **incorporer** des déchets secs et humides à parts égales,
- **aérer** et **remuer** régulièrement
- au bout de **8/12 mois le compost est formé !**

Vous n'avez pas de jardin :

Il existe des points d'apports volontaires spécifiques sur la commune. Un bio sceau et des consignes de tri sont disponibles en Mairie. **Attention** : seuls les restes alimentaires sont autorisés !



Implantation des bacs biodéchets sur la commune de La Guérinière



LA RÉSERVE CIVILE COMMUNALE (RCC)

Une **réserve civile communale** est un dispositif organisé par les autorités locales, généralement au niveau d'une commune, afin de mobiliser des citoyens volontaires pour apporter leur soutien en cas de crise ou de situation d'urgence. Il s'agit d'une forme de réserve qui n'est pas militaire, mais qui fait appel à la solidarité citoyenne pour renforcer la capacité de réponse des collectivités locales face à des événements tels que des catastrophes naturelles, des situations de crise sanitaire, des émeutes ou d'autres urgences.

Les **réservistes civils** sont des volontaires habitant la commune, qui s'engagent à intervenir en cas de besoin. Leur rôle peut inclure :

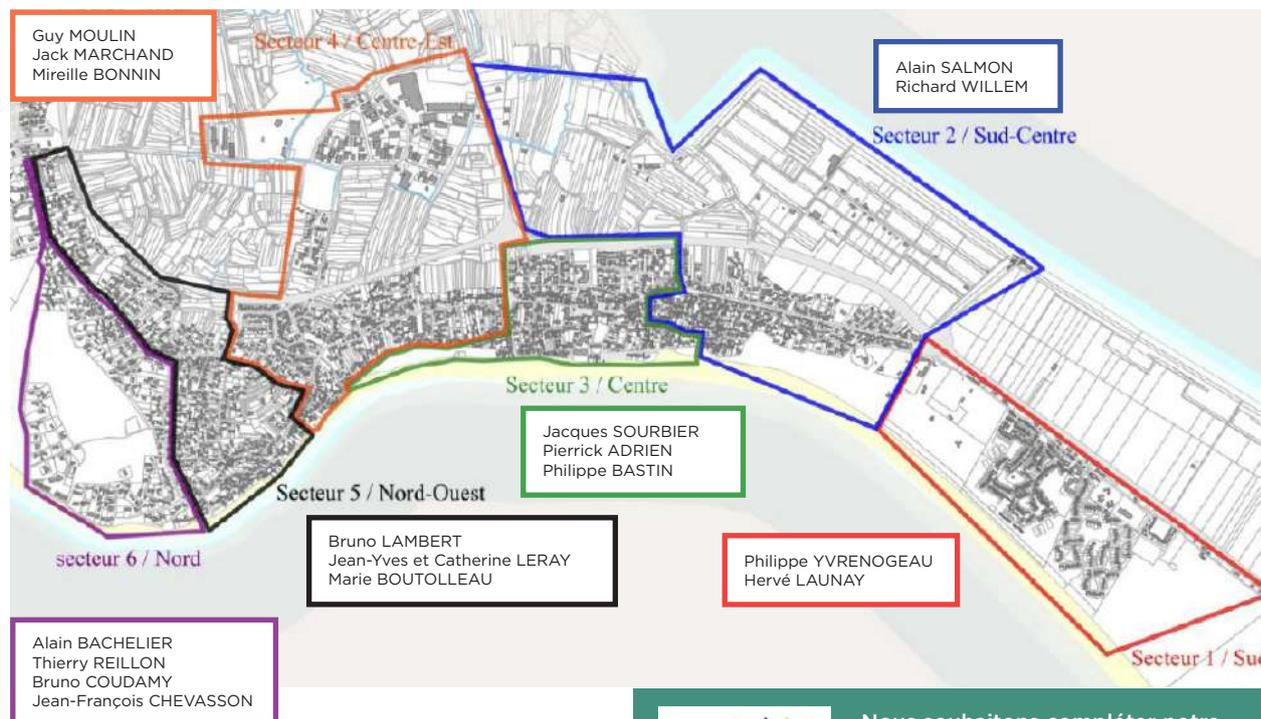
- **La prévention** (visite des personnes isolées en amont d'une crise)
- **L'aide humanitaire** (distribution de nourriture, de vêtements, etc.)
- **L'assistance logistique** (mise en place de points d'accueil, d'abris, etc.)
- **La gestion des flux de personnes** dans les zones touchées par une crise.

En fonction des situations, la réserve civile communale peut être activée par la municipalité pour répondre rapidement et efficacement à des besoins locaux.

L'objectif principal est de renforcer la résilience de la communauté en impliquant les citoyens dans la gestion des urgences.

La Réserve Civile de La Guérinière

La Commune est divisée en plusieurs secteurs. Chaque membre de la RCC est affecté à un secteur.



Nous souhaitons compléter notre Réserve Civile Communale. Si vous êtes intéressé pour intégrer cette dernière, veuillez prendre attache auprès de la Mairie.

Personnes à risques et/ou isolées

Si vous ou un de vos proches êtes en situation d'isolement, d'incapacité ou difficulté de déplacement, vous pouvez vous inscrire sur notre liste « Population à risques » en Mairie.

Cette liste est intégrée à notre PCS et respecte la Réglementation Générale de Protection des Données (RGPD). Les membres de la RCC ont connaissance des personnes inscrites sur cette liste et ont un devoir de confidentialité sur les informations.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Un dispositif essentiel pour la sécurité de tous

Le Maire en tant qu'autorité de police municipale, est responsable de la mise en place du PCS. Il doit s'assurer qu'il est régulièrement mis à jour et qu'il soit bien compris par tous les acteurs locaux.

Le plan est révisé périodiquement en tenant compte de l'évolution des risques et des moyens de secours.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document qui recense l'ensemble des mesures à prendre en cas de crise pour protéger les populations, les biens et l'environnement. Il permet de coordonner les actions des autorités locales, des secours, et des bénévoles

pour faire face à une situation de crise, qu'elle soit due à un phénomène naturel (inondation, incendie, tempête, etc.), à un accident industriel, ou à une pandémie.

Le PCS est élaboré par la mairie, en collaboration avec les différents services publics, les forces de l'ordre et les partenaires locaux (associations, entreprises, etc.). Son objectif principal est de définir les moyens à mettre en œuvre pour protéger la population, garantir la continuité des services essentiels, et organiser la gestion de l'évènement.



Les différents acteurs

Élus locaux et préfectoraux

Agents communaux

Pompiers

Gendarmes

Réserve Civile

Tous ces acteurs travaillent conjointement lors du déclenchement d'un évènement.

Le **Plan Communal de Sauvegarde** n'est pas seulement l'affaire des autorités locales. Chaque citoyen doit également être acteur de sa propre sécurité. Ainsi, il est important que la population prenne connaissance des risques identifiés dans la commune et des mesures à prendre en cas d'alerte. Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), établi par la Communauté de Communes, recense toutes les informations concernant les risques auxquels la population peut être confrontée. Il est à votre disposition à l'accueil de votre Mairie.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un élément essentiel de la gestion des risques et de la sécurité des citoyens. Il vise à garantir une réponse rapide et organisée face aux situations de crise, en préservant la sécurité de tous. L'engagement des autorités locales, des secours, des associations et des habitants est fondamental pour assurer l'efficacité de ce dispositif. Chaque membre de la communauté

a un rôle à jouer dans la préparation et la mise en œuvre du PCS, afin de préserver la sécurité de tous en cas d'urgence.

Il est donc crucial de se familiariser avec le PCS de sa commune et de suivre les consignes données en cas de crise.

Il est aussi conseillé aux citoyens de se préparer à titre individuel. Par exemple, avoir un kit d'urgence à la maison (avec de l'eau, de la nourriture, une trousse de premiers secours, des vêtements chauds, etc.), connaître les points d'évacuation ou encore être inscrit sur les listes de diffusion des alertes.



L'AGENDA DU PRINTEMPS

AVRIL

• **MARDI 15 AVRIL**
Après-midi jeux de société (ouvert à tous)

Venez jouer en famille ou entre amis et découvrir de nouveaux jeux ! Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte
De 14h30 à 17 h à la Médiathèque
Gratuit



• **MERCREDI 16 AVRIL**
Chasse aux œufs pour les enfants jusqu'à 6 ans.

Rendez-vous devant la médiathèque pour relever le défi et trouver les œufs cachés un peu partout ! Les enfants participants devront être accompagnés d'un adulte.
Sur réservation en appelant la médiathèque au 02.51.39.49.83
A 10h30 : Gratuit en plein air - Place René Ganachaud

• **JEUDI 17 AVRIL**
Heure du conte pour les enfants de 3 à 7 ans

Rendez-vous à la médiathèque pour un moment d'évasion au milieu des livres ! Les enfants participants devront être accompagnés d'un adulte.
Gratuit - Sur réservation en appelant la médiathèque au 02.51.39.49.83
A 10 h 30 à la Médiathèque



MAI

• **SAMEDI 3 MAI**
Goûter Electro

Site des blockhaus (plage de la cantine)
DJ set, bar, animations, food truck
De 16h à 21 h - Gratuit



• **SAMEDI 17 MAI**
La nuit des musées

Visite contée du musée.
Visite en patois accompagnée à l'accordéon par Colette Devineau et Étienne Landré.

De 18 h à 19 h au musée des traditions de l'île de Noirmoutier
Gratuit - Sur réservation au 02.51.39.41.39 ou musee@la-gueriniere.fr
Visite libre du musée de 18h à 21h 30

• **SAMEDI 17 MAI**
La nuit des musées

Concert de violoncelle
Concert de musique de films et musique classique par Juliette Divry.
De 19h30 à 20h30 au musée des Traditions de l'île de Noirmoutier. Gratuit - Entrée libre
Visite libre du musée de 18h à 21h 30



JUIN

• **SAMEDI 21 JUIN**
Fête de la musique

Site des Blockhaus: soirée concert organisée par l'asso West Racer
À partir de 18h. En présence de 3 groupes phares de la scène Vendéenne. Food Truck/buvette

Espace des Pins : La municipalité propose une scène ouverte **à partir de 18 h**. Si vous êtes intéressés pour venir vous produire gratuitement sur un créneau horaire, n'hésitez pas à contacter la mairie. 02.51.39.80.32 ou animation@la-gueriniere.fr

• **DIMANCHE 22 JUIN**
Kick's day - Rassemblement motos, animations, exposants, restauration/buvette.

Site des Blockhaus : organisé par asso West Racer **De 10h à 18h**

JOURS DE MARCHÉ

• **PLACE DES LAURIERS**
Tous les jeudis matin
et les dimanches matin du 15 avril au 15 octobre

EXPO

• **MUSÉE** (jusqu'au 31 octobre)
Le Musée des traditions de l'île de Noirmoutier, vous présente son exposition "Les briques au musée" du créateur Étienne Durand.

Renseignements : 02.51.39.41.39
musee@la-gueriniere.fr

